



RIVIÈRE-SUR-TARN

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Avis aux habitants de la commune

SECHERESSE

La sécheresse intense de cet été 2026 a provoqué des fissures sur certaines habitations de la commune de Rivière-sur-Tarn en raison du phénomène dit de « RGA » (Retrait et Gonflement des Argiles).

Si tel est le cas pour votre habitation, vous pouvez adresser un e-mail à la mairie **avant le 20 octobre 2026** avec la description des dommages subis accompagné de photographies des fissures sur contact@rivieresurtarn.fr.

Si le nombre de signalements est suffisant, la commune établira un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui sera déposé pour instruction auprès des services de l'Etat.



Le Maire,
Christophe CARRAT.